



Article pour Bulletin Municipal / Site internet
Condorcet

Le déploiement de la fibre optique démarre sur notre commune !

Piloté par le Syndicat mixte ADN, pour le compte des Départements de l'Ardèche et de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des intercommunalités du territoire notamment la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, avec le soutien de l'État et de l'Europe, le déploiement du réseau public de fibre optique à la maison (FTTH) vient d'être lancé sur notre commune.

Une première phase d'études démarre avec le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services. Cette étape est la plus longue et la plus complexe du déploiement. Elle va durer entre 15 à 18 mois environ.

LES ÉTUDES DANS LE DÉTAIL...

Elles permettent de relever les adresses de chaque logement sur le terrain, de repérer et vérifier l'état des réseaux aériens et souterrains existants, principaux supports du déploiement, de définir le tracé du futur réseau fibre et de signer les conventions de passage avec les propriétaires concernés lorsque le réseau devra passer sur des parcelles privées.

Des travaux d'élagage peuvent donc s'avérer nécessaires pour pouvoir déployer les nouveaux câbles de fibre optique et assurer la pérennité du réseau. Selon la réglementation, ces travaux incombent aux propriétaires des parcelles où sont situés les végétaux. En cas de défaillance du propriétaire, afin de ne pas retarder le déploiement, le Syndicat mixte ADN pourra réaliser l'élagage, à ses frais, sous réserve de l'accord des propriétaires. **Cependant, du fait de coûts d'élagage trop importants, certains tronçons risquent d'être écartés du déploiement. Ne pas réaliser l'élagage c'est donc prendre le risque pour vous mais aussi pour les foyers alentours de ne pas être raccordés en fibre optique.**

ET ENSUITE ?

Après les études vient l'étape des travaux. D'une durée d'environ 6 à 9 mois, ces travaux comprennent plusieurs opérations : le génie-civil, lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes, le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux supports électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux, la réalisation des branchements optiques et le contrôle qualité par des tests réseaux et mesures optiques.

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. ADTIM FTTH commercialise le réseau auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et peuvent ensuite proposer leurs offres aux futurs abonnés. Cette étape dure 3 mois.

A l'ouverture commerciale, soit prévisionnellement en 2025, vous pourrez souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau. Une prise terminale optique sera installée à votre domicile pour vous apporter la fibre.

Pour savoir si vous êtes concernés par le périmètre en cours d'études et être informés de l'avancement du déploiement, **vous pouvez tester votre adresse postale** sur l'outil d'éligibilité : <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

LES AVANTAGES DE LA FIBRE ?

La fibre permet de profiter d'offres TV, Internet, téléphonie ultra performante, avec des débits stables, à partir de 100 Mbit/seconde, voire plus de 1 Gbit/seconde selon l'abonnement soit 1000 Mbit/seconde, contre moins de 30 Mbit/seconde pour l'ADSL.

Pour toute questions, vous pouvez consulter la **Foire aux Questions** d'ADN :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/faq> ou contacter la **hotline** d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ADN, au 04 82 48 00 18 au prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h à 20h.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'ADN SUR LES RESEAUX SOCIAUX



[@adn0726](https://twitter.com/adn0726)



<https://www.facebook.com/ardechedromenumerique>



[@adn0726](https://www.instagram.com/adn0726)



https://www.youtube.com/channel/UC_JEzI0I9ISGkaHoWzOtFsg

IMMEUBLES, LOTISSEMENTS PRIVÉS ET BÂTIMENTS ÉQUIPÉS EN FAÇADE

En créant ADN en 2007, le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'unissent pour assurer un service public du numérique, partout sur le territoire. Les intercommunalités du territoire ont depuis rejoint ce syndicat mixte pour participer au grand chantier de déploiement de la fibre à la maison !

Raccordement des immeubles collectifs et lotissements privés et des bâtiments équipés en façade

Grâce à ADN, vous pourrez bientôt profiter du Très Haut Débit à la maison !

Pour déployer ce grand chantier d'aménagement numérique, ADN a confié à la société ADTIM FTTH l'exploitation et la commercialisation de son réseau. ADTIM FTTH a également pour mission le déploiement du réseau à l'intérieur des immeubles collectifs, dans les lotissements privés et sur certains bâtiments (locaux individuels ou non) pour lesquels le réseau télécom existant a été installé en façade.

A ce titre, **ADTIM FTTH a besoin de votre autorisation** (propriétaires, syndics de copropriété et bailleurs sociaux) pour accéder aux immeubles collectifs, lotissements privés et bâtis équipés en façade, pour y installer la fibre et entretenir le réseau ensuite.

Pour encadrer ses interventions et permettre le raccordement fibre de votre immeuble, de votre lotissement privé ou bâtiment équipé en façade, ADTIM FTTH doit vous faire de signer une convention.

Le cadre réglementaire

Cette conventionnement s'inscrit dans le cadre de la réglementation (art. L33-6 et L34-8-3 du Code des Postes et des Communications électroniques) et ne nécessite aucune participation financière des propriétaires.

POURQUOI UNE CONVENTION ?

La convention définit les conditions d'installation, de gestion et d'entretien du réseau fibre qui permettra de desservir les utilisateurs finaux du bâtiment concerné, le moment venu. Quels seront les travaux réalisés ? En quoi cela vous engage ? Tous ces éléments sont décrits dans la convention et ses annexes.

OÙ SERA INSTALLÉE LA FIBRE ?

Dans la majorité des cas, les gaines et passages existants seront utilisés pour déployer le réseau. La visite d'un technicien sur place permettra d'étudier le passage de la fibre. Cette visite sera consignée dans un dossier technique.

Les étapes du conventionnement



1 LE PROPRIÉTAIRE RENVOIE LA CONVENTION PARAPHÉE, SIGNÉE ET COMPLÉTÉE À ADTIM FTTH

Par courrier sans affranchissement à :
ADTIM FTTH CONVENTIONS - LIBRE REPOSE 21831 - 26809 PORTES LES VALENCES CEDEX



2 ADTIM FTTH PREND CONTACT AVEC LE PROPRIÉTAIRE POUR RÉALISER UNE VISITE SUR PLACE ET RÉDIGER LE DOSSIER TECHNIQUE IMMEUBLE (DTI)

Le DTI réalisé par ADTIM FTTH reprend les caractéristiques du bâtiment (entrées, accès, point d'adduction télécom) ainsi que le cheminement du réseau télécom existant. Il permet de déterminer le cheminement du réseau fibre ainsi que la localisation des équipements à installer dans les parties communes de l'immeuble ou en façade, le cas échéant. Ce dossier sera envoyé au propriétaire pour approbation, avant la réalisation des travaux.



3 LE CAS ÉCHÉANT, LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE FOURNIT À ADTIM FTTH LE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE (DTA)

ou la copie du permis de construire (permis déposé après le 1/07/97) ou la copie du récépissé du permis d'aménager pour les lotissements.

Le DTA permet de recenser de manière précise la nature et la localisation des matériaux et produits amiantés dans les parties communes ou en façade de l'immeuble. Sans la fourniture du DTA pour les immeubles, ou la copie du récépissé de dépôt du permis d'aménager pour un lotissement, la fibre ne pourra pas être déployée.



4 ADTIM FTTH RÉALISE LES TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE À L'INTÉRIEUR DE L'IMMEUBLE

Le raccordement des utilisateurs finaux sera réalisé, dès lors qu'ils auront souscrit un abonnement auprès d'un opérateur du réseau ADN.

La prévention des risques liés à l'amiante

(Décret N°2011-629 du 3 juin 2011 du Code de la santé Publique – art. R. 1334-17)

QUI EST CONCERNÉ PAR LE DTA ?

Sont concernés tous les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1/07/97.

Le DTA (Art. R 4511-8 du Code du Travail) et de manière générale, tout diagnostic prévu au titre des obligations légales (ex : plomb, risque électrique...) doit être remis par le propriétaire de l'immeuble à toute entreprise devant effectuer des travaux dans les parties communes.

QUELLE EST LA DURÉE DE VALIDITÉ DU DTA ?

La durée de validité du DTA est illimitée sauf si la présence d'amiante est détectée.

Dans ce cas, le DTA est valable 3 ans. Il doit être conservé et mis à jour par le propriétaire à chaque fois que de nouveaux travaux (entretien, travaux, contrôle) sont réalisés dans les parties communes.

Attention : suite à une modification de la réglementation, les DTA réalisés avant le 1er janvier 2013 doivent être mis à jour avant le 31 janvier 2021.

QUI PEUT RÉALISER LE DTA ?

Le DTA doit être réalisé par un diagnostiqueur professionnel certifié. Vous pouvez faire appel au diagnostiqueur de votre choix. Pour connaître les diagnostiqueurs certifiés, rendez-vous sur les sites des organismes de certifications : <http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr/index.action>

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DÉTECTION D'AMIANTE ?

En cas de présence d'amiante, ADTIM FTTH et ses entreprises travaux rechercheront une solution d'accès permettant de ne pas être exposé aux matériaux qui en contiennent.

Notez qu'il ne sera pas demandé de procéder au désamiantage des parties communes. Celui-ci ne sera pas non plus réalisé par ADTIM FTTH.



+ d'infos : convention.fibre2607@axione.fr — Amandine Paulandré
T 04 82 48 00 12

ADTIM FTTH

www.ardechedomenerie.fr

DES TRAVAUX ? INFORMEZ-EN ADN !

En créant ADN en 2007, le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes se sont unis pour assurer un service public du numérique, partout sur le territoire. Les intercommunalités du territoire ont depuis rejoint notre syndicat mixte pour participer au grand chantier de déploiement de la fibre à la maison !

Vous faites des travaux ? Nous pouvons être intéressés !

Enfouissements de réseaux secs (réseaux télécom et/ou réseaux électriques BT/HTA), réfections de voiries (chaussées, trottoirs, giratoires...), créations ou rénovations de réseaux humides, travaux d'assainissements, vos travaux sont de bonnes occasions de vous coordonner avec ADN, pour poser des fourreaux en anticipation du déploiement du réseau FTTH.

INFORMEZ-EN ADN ! POUR MUTUALISER VOS CHANTIERS

L'ENJEU ?



ÉVITER LA RÉPÉTITION DE TRAVAUX et limiter les nuisances pour les riverains



OPTIMISER LES DÉPENSES PUBLIQUES La pose de fourreaux en tranchées communes permet de réaliser des économies de déploiement



INTERVENIR AVANT LA RÉFECTION D'UNE VOIRIE AFIN DE NE PAS ÊTRE BLOQUÉ + TARD (5 ans), lors du déploiement prévu sur votre commune.



VALORISER LA DÉMARCHE RESPONSABLE ET COHÉRENTE D'UNE BONNE COORDINATION des initiatives publiques auprès de vos administrés

Comment nous informer ?

Le Syndicat mixte ADN est porteur du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Au titre de l'article L.49 du code des postes et des communications électroniques (CPCÉ), vous devez nous informer de tous vos projets de travaux sur le territoire bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme.



Envoyez-nous un mail à coordinations@sm-adn.fr

ÉLÉMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Plans numérisés (PDF, DWG, SHP), descriptif rapide du projet, date prévisionnelle de lancement de la consultation, date prévisionnelle de démarrage des travaux, durée des travaux, vos coordonnées complètes et/ou celles du maître d'œuvre.

Quand nous informer ?

Le plus tôt possible !

Merci d'informer nos services de vos projets de travaux **au moins 3 mois avant le lancement des procédures de marché** (idéalement au stade de l'Avant-Projet) pour permettre :

- ▶ une bonne analyse du projet,
- ▶ le conventionnement entre maître d'ouvrage ;
- ▶ l'intégration du réseau de fourreaux dans les plans du maître d'œuvre.

L'assurance de pouvoir déployer à un coût moindre qu'un déploiement classique, c'est-à-dire à un coût marginal*, est un préalable à la validation d'une pose de fourreaux dans le cadre d'une coordination de travaux.

*Coût marginal : tous travaux n'occasionnant ni sur largeur, ni sur profondeur garantissant un coût au mètre linéaire « raisonnable » (inférieur à 20€) pour une tranchée à 3 fourreaux.

Et après...

Si la pose de fourreaux en anticipation est pertinente, nous reprendrons directement contact avec vous dans un délai d'1 mois suivant votre déclaration. Dans le cas contraire, vous en serez informé par mail dans le même délai.

Poser des fourreaux en anticipation, pourquoi ?

1. un coût de déploiement - cher en profitant de vos travaux pour déployer en tranchées communes et partager les coûts
2. avoir la possibilité de déployer le réseau sur le linéaire prévu, avant que le tapis de la voirie ne soit refait à neuf

Pour valider l'opportunité, ADN réalise des études de faisabilité de déploiement sur les infrastructures existantes :

- ▶ les fourreaux d'Orange et les conduites libres d'accès des différents gestionnaires de réseaux ;
- ▶ les poteaux support du réseau téléphonique et du réseau électrique (basse tension -BT et Haute tension -HTA).

Si aucune infrastructure étudiée n'est disponible, ADN participera à la coordination de travaux ou réalisera les tranchées en génie-civil avant la réfection de la chaussée. 2 300 km de GC devront être réalisés d'ici 8 ans !

QUELLES INCIDENCES POUR LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU ?

La pose de fourreaux en anticipation ne constitue pas un engagement du Syndicat à déployer la fibre plus rapidement sur le territoire concerné.

En revanche, le fait de rater une opportunité pourra retarder le déploiement ou le rendre plus coûteux.

N'OUBLIEZ PAS !

Dorénavant, aucun projet de travaux ne doit échapper au radar du Syndicat mixte ADN.

Nous comptons sur votre étroite collaboration !



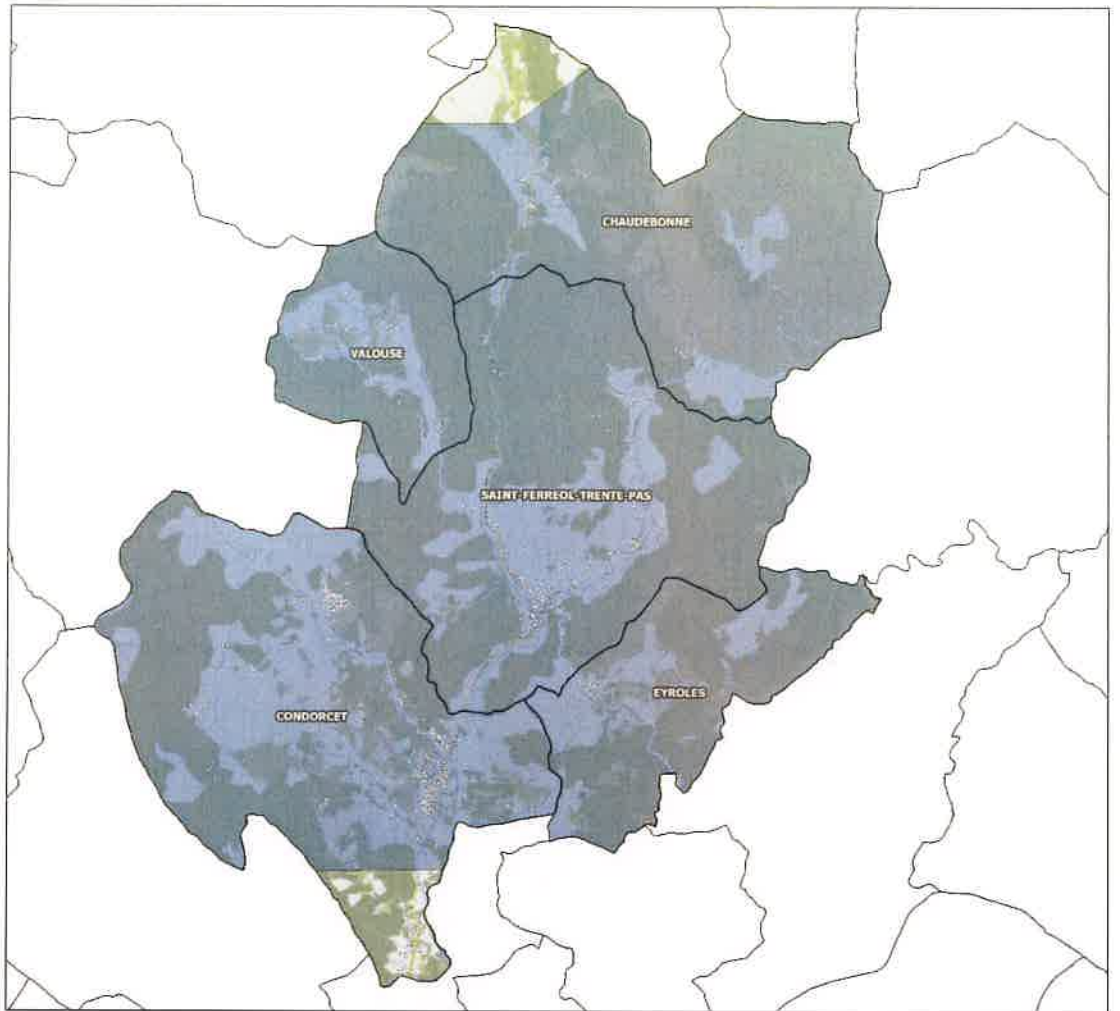
+ d'infos : coordinations@sm-adn.fr

www.ardchedromenumerique.fr

**Poche de réalisation
Zone d'études**

Condorcet / Eyroles / Saint-
Ferreol-Trente-Pas / Valouse
/ Chaudebonne
(PR 2-47)

- Foyers
- Communes
- Périmètre en cours d'études



Janvier 2023

LA



FIBRE

 **OPTIQUE**

SE RAPPROCHE !

UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS



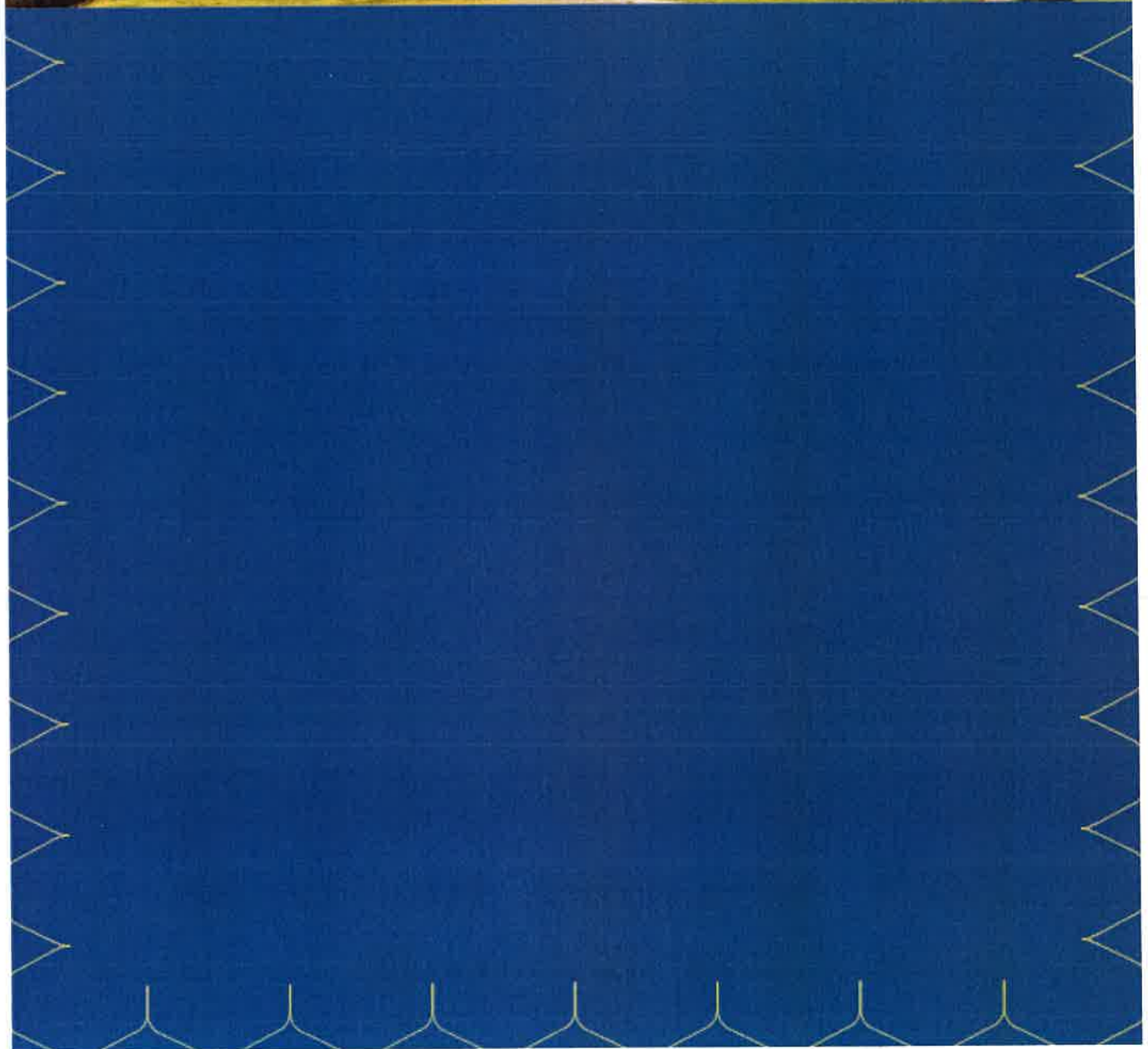
Ardèche
LE DÉPARTEMENT



 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE







RÉSEAU
PUBLIC

ardn

ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE



**LA FIBRE
POUR TOUS !**

www.ardchedrome numerique.fr



À la maison, en entreprise, à l'école
ou dans les établissements de santé...
le numérique révolutionne nos sociétés.
Les besoins d'échanges de données liés
à ces nouveaux usages sont considérables.
On peine même à en voir les limites.

Pour y répondre, la fibre est LA solution durable !

2

En Ardèche et en Drôme, les opérateurs privés
vont déployer la fibre sur 64 communes seulement.
Pour les 636 communes restantes, une intervention
publique est nécessaire pour que personne
ne soit exclu du très haut débit.

C'est la mission d'ADN (Ardèche Drôme Numérique),
qui déploie un vaste réseau public de fibre optique.
Ce grand projet d'aménagement, aussi important
que l'installation de l'électricité ou du téléphone,
prendra seulement 8 ans.

Objectif : la fibre pour tous d'ici 2025 !

AVEC ADN, VOS COLLECTIVITÉS SE MOBILISENT !

En créant ADN en 2007, le Département de l'Ardèche,
le Département de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-
Alpes se sont unis pour assurer un service public du
numérique, partout sur le territoire. Les intercommunalités
ont depuis rejoint ce syndicat mixte pour participer
au grand chantier de déploiement de la fibre à la maison !

LES + DE LA FIBRE

CE FIL DE VERRE TRANSPARENT, PLUS FIN QU'UN CHEVEU, EST CAPABLE DE TRANSPORTER UNE TRÈS GRANDE QUANTITÉ DE DONNÉES À LA VITESSE DE LA LUMIÈRE. PLUS PERFORMANTE, LA FIBRE VA PROGRESSIVEMENT REMPLACER L'ADSL, QUI S'APPUIE SUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CUIVRE. ADIEU LES LENTEURS DE CONNEXION, LES BUGS OU L'IMAGE QUI SE FIGE !

+ VITE



Téléchargez
200 photos en 8 s
(500 Mbit/s)
au lieu de 4 min
avec l'ADSL
(15 Mbit/s).

Des débits de 100 Mbit/s, 200 Mbit/s voire **plus de 1 Gbit/s** selon les abonnements (contre moins de 30 Mbit/s pour l'ADSL) !

STABLE



Jouez en ligne avec des temps de réponse quasi instantanés !

Un **débit optimal** pour recevoir ou envoyer des données, quel que soit l'éloignement de votre logement du nœud de raccordement optique*.

* Local vers lequel convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville.

TOUS ENSEMBLE !



Télétravaillez en toute sérénité, même quand le reste de la famille tweets, poke, skype ou tchate !

Une utilisation possible de **plusieurs appareils en simultané**.

À LA POINTE !



Profitez d'une qualité de son et d'image exceptionnelle sur votre télévision et contrôlez vos équipements domotiques à distance !

Un accès aux **toutes dernières technologies et objets connectés**, qui requièrent toujours plus de débit.

SOLIDARITÉ, QUALITÉ DE VIE ET ATTRACTIVITÉ !

Au-delà d'offres TV-Internet-Téléphonie plus performantes, la fibre ouvre bien d'autres possibilités. Pour les entreprises, cet accès au très haut débit est désormais indispensable au quotidien ! Il est aussi le support d'innovations nombreuses, permettant notamment de compenser l'isolement de certaines populations : télémédecine, démarches administratives dématérialisées, soutien scolaire interactif, formation à distance, visites virtuelles...

UN GRAND CHAN

LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EST LE PLUS IMPORTANT CHANTIER DE LA DÉCENNIE EN ARDÈCHE ET EN DRÔME. LES TRAVAUX SERONT PROGRESSIVEMENT LANCÉS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE, PAR POCHES DE 2 000 FOYERS ENVIRON. PREMIERS SECTEURS CONCERNÉS : CEUX OÙ LES DÉBITS SONT PARTICULIÈREMENT FAIBLES (MOINS DE 4 MÉGABITS PAR SECONDE) !

- Le réseau fibre actuel
- Le réseau fibre en 2023
- Zone de déploiement privé
- Ville



Pour réaliser ces grands travaux, ADN s'appuie sur un premier réseau structurant, déployé ces 10 dernières années.

Il raccorde aujourd'hui :

- Tous les hôpitaux, collèges et lycées publics du territoire,
- 262 zones d'activités,
- 3 500 entreprises clientes.



TIER PUBLIC !



**16 000 KM
DE FIBRE**

à déployer d'ici 2025
la distance entre
la France et l'Australie !

**DE NOUVEAUX
FOYERS
ÉLIGIBLES
CHAQUE ANNÉE**



**UN INVESTISSEMENT
SOLIDAIRE**

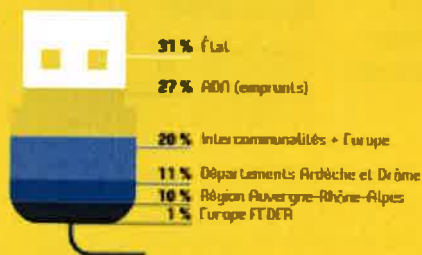
467 MILLIONS D'EUROS
SOIT 1 500 EUROS PAR LIGNE
(1 LIGNE = 1 FOYER)

**UNE CHANCE
POUR L'EMPLOI**

+ DE 400 SALARIÉS MOBILISÉS
au plus fort des chantiers.

DES EMBAUCHES
sur le territoire.

DE NOUVEAUX MÉTIERS
pour entretenir et exploiter
le réseau ensuite.



**DES TERRITOIRES
SOLIDAIRES**

Les zones rurales à faible densité d'habitat ou très montagneuses sont plus difficiles à raccorder que les zones plus denses. Malgré tout, la participation de chaque financeur se calcule sur la base d'un montant unique par foyer à raccorder de 1 500 €. Une solidarité sans laquelle la couverture de certains territoires serait impossible.



DÉPLOIEMENT

LES ÉTAPES CLÉS

AVANT DE POUVOIR SOUSCRIRE À UNE OFFRE FIBRE AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR, PLUSIEURS ÉTAPES DEVRONT ÊTRE FRANCHIES. EXPLICATIONS.



- ▶ **Vérification des adresses** de chaque logement.
 - ▶ **Repérage des réseaux** aériens et souterrains existants (téléphoniques et électriques).
 - ▶ **Tracés définitifs** du futur réseau fibre.
- Durée prévisionnelle : 15 à 18 mois



- ▶ **Installation des armoires de rue.**
 - ▶ **Déploiement de la fibre** : en aérien (sur des poteaux existants) ou en souterrain (dans des fourreaux existants ou dans de nouvelles tranchées).
- Durée prévisionnelle : 6 à 9 mois

Pour réduire les coûts et les délais, environ 90 % de la fibre déployée empruntera des infrastructures existantes.



- ▶ **Commercialisation** du réseau auprès des opérateurs.
 - ▶ **Activation** de leurs offres.
- Durée : 3 mois



- ▶ **Souscription d'une offre** auprès d'un des opérateurs présents.
- ▶ **Installation de la fibre** dans votre logement (pose d'une prise terminale optique).

À QUAND LA FIBRE CHEZ MOI ?

Pour savoir quand votre logement sera éligible, rendez-vous sur le site d'ADN !

Découvrez également la liste des opérateurs présents sur le réseau.

Avant de souscrire, pensez à comparer les offres.

www.ardechedromenumerique.fr



PRÉPAREZ-VOUS !

MÊME SI LES TRAVAUX
N'ONT PAS ENCORE
COMMENCÉ SUR VOTRE
SECTEUR, VOUS POUVEZ
DÉJÀ AGIR POUR
FACILITER VOTRE FUTUR
RACCORDEMENT.

VOUS AVEZ UNE ADRESSE VALIDE ?

VOUS HABITEZ EN IMMEUBLE COLLECTIF ?

VOUS HABITEZ EN MAISON INDIVIDUELLE ?

7

LA FIBRE UN DROIT, UNE CHANCE

L'accès égal à la fibre a été inscrit dans la loi française en 2009. Un propriétaire ne peut donc pas, sauf motif sérieux, s'opposer au raccordement d'un logement ou d'un immeuble. De plus, le raccordement à la fibre permet à un bâtiment de prendre de la valeur :
tout le monde y gagne !





**Le réseau public ADN est l'outil indispensable
au développement de l'Ardèche et de la Drôme.
Nos collectivités ont aujourd'hui la responsabilité
de conduire ce grand projet. Une aventure inédite,
qui bénéficiera aux générations futures.
La compétitivité de notre territoire
mais aussi sa cohésion sociale
sont en jeu !**



www.ardechedromenumerique.fr



QUESTIONS-RÉPONSES PHASE ÉTUDES

Document à destination des collectivités

Le questions-réponses vous donne les principaux éléments de réponses à apporter aux habitants. Il ne doit pas être diffusé en l'état.

Vous souhaitez communiquer dans votre bulletin municipal ?

Contactez ADN à communication@sm-adn.fr

Q1 : Quel est le périmètre de la poche déployée ?

Le périmètre précis de la zone géographique déployée va être affiné grâce aux études terrain en cours de réalisation. Le périmètre définitif ne sera connu qu'à l'achèvement de ces études (soit dans 12 à 18 mois environ). Pour savoir si votre administré est concerné par ce déploiement, demandez lui de tester son adresse sur l'outil d'éligibilité «A quand la fibre chez moi ?»

<https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Q2 : Quand la fibre sera-t-elle disponible ?

Avant de pouvoir souscrire une offre fibre, plusieurs étapes doivent être franchies.



Une fois les études terminées (12 à 18 mois), les travaux de déploiement du réseau seront réalisés (étape 2). Ils durent 6 à 9 mois environ. Le réseau public ADN sera ensuite commercialisé auprès des opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (étape 3). Cette étape dure 3 mois. Les offres fibre seront par la suite disponibles (étape 4), soit environ 24 mois après le lancement des études.

Q3 : Que se passe-t-il pendant la phase Etudes ?

Les entreprises missionnées par ADN vont relever les adresses de tous les logements et vont repérer et vérifier l'état des réseaux électriques et téléphoniques existants, principaux supports du déploiement de la fibre optique. Dans ce cadre, elles pourront être amenées à contacter vos administrés en direct, prendre des photos, relever les noms sur les boîtes aux lettres.

Ces entreprises ou l'exploitant du réseau public ADIM FTTH pourront également solliciter vos administrés pour signer deux type de conventions :

- Soit une convention de passage, lorsque le réseau passera sur un terrain privé ou en façade d'une habitation ;
- Soit une convention d'accès pour les immeubles collectifs ou lotissements privés. La signature d'une convention d'accès entre ADTim FTTH et le propriétaire ou syndic de copropriété est indispensable pour nous permettre déployer la fibre.

En phase Etudes, il n'y a pas de démarchage à domicile ou de demande de paiement pour le raccordement à la fibre optique. Dans le cas contraire, il s'agit probablement d'une escroquerie.

Q4 : Comment connaître son éligibilité à la fibre optique ?

Il faut attendre la date d'ouverture commerciale du secteur déployé pour savoir si une habitation est éligible à la fibre optique. A cette date, il faudra tester l'éligibilité de l'adresse sur l'outil «A quand la fibre chez moi?» <https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Si le résultat est «Raccordement possible», l'adresse est éligible à la fibre et le foyer pourra souscrire un abonnement auprès d'un opérateur FAI disponible sur le réseau public ADN.

Dans le cas contraire, il faudra suivre la procédure correspondante au résultat du test.

Pour toutes questions, une hotline est disponible au 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 20h) et une Foire aux Questions d'ADN à l'adresse :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>

Q5 : Quels seront les opérateurs présents sur le réseau ?

Le réseau public ADN est ouvert à tous les opérateurs qui le souhaitent dans les mêmes conditions de neutralité. La liste des opérateurs Grand Public est disponible sur :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

L'arrivée des opérateurs sur le réseau public dépend de leurs propres stratégies d'ouvertures commerciales, il est possible que tous les opérateurs ne soient pas disponibles dès l'ouverture commerciale de votre secteur.

Q6 : Combien coûte le raccordement ?

Le raccordement d'un logement est gratuit car il est financé par les collectivités et l'État. Néanmoins, certains opérateurs peuvent proposer des prestations complémentaires payantes pour la mise en service des équipements, des prestations non obligatoires, qu'il appartient à chacun d'accepter. Renseignez-vous auprès des différents Fournisseurs d'Accès Internet pour connaître les offres disponibles.

Q7 : Quels sont les prix des abonnements fibre ?

Il n'y aura pas de différence de tarif majeure par rapport aux offres ADSL qui dominent le marché aujourd'hui (pour l'offre de base). D'ailleurs, les offres fibre proposées par les opérateurs sont de l'ordre de 40 €. Le montant varie en fonction des opérateurs et des services inclus. Il est nécessaire de comparer les offres avant de faire un choix.



LANCEMENT DES ÉTUDES SUR NOTRE COMMUNE

LA **FIBRE** 
 **OPTIQUE**
SE RAPPROCHE !

SUIVEZ ADN SUR



UN PROJET PORTÉ PAR
VOS COLLECTIVITÉS

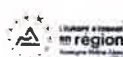


Ardèche
LE DÉPARTEMENT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC LE SOUTIEN DE



ET LA PARTICIPATION DE

